

Consultation publique sur le Contrat de Plan État-Région 2021-2027

Contribution des élus régionaux du groupe « Breizh a-gleiz - Autonomie, écologie & territoires »

Les élus régionaux du groupe « Breizh a-gleiz - autonomie, écologie & territoires » tiennent à contribuer au débat public sur le Contrat de Plan État Région (CPER) en cours de négociation entre la Région Bretagne et les services de l'État pour la période 2021-2027. Au préalable, nous voulons rappeler l'intention originelle qui fut celle de Michel Rocard lors de la création des CPER en 1982 : il s'agissait alors d'organiser l'engagement conjoint de l'État et des régions sur le financement pluriannuel de projets structurants pour l'aménagement du territoire régional. Dans une logique d'accompagnement du grand mouvement de décentralisation que la France a connu entre 1982 et 1995, ces contrats ont été consolidés par les successeurs de Michel Rocard comme les outils stratégiques d'une planification sur le temps long. Ce mouvement historique s'est grippé. Nous constatons aujourd'hui que **les CPER ne sont plus des contrats**, que **leur dimension stratégique s'est perdue dans la brume** et que **la part des crédits d'État procédant d'une logique de dialogue contractuel avec la Région est en net recul**. En effet, les chiffres de l'engagement financier de l'État tels qu'ils sont affichés dans les médias ne doivent pas nous tromper : les montants globaux cachent une part significative de crédits recyclés et une part encore plus importante de financements étatiques qui échappent à la négociation partenariale avec la Région, réduisant à la portion congrue la part des crédits étatiques nouveaux qui s'inscrivent dans le cadre de l'exercice de contractualisation entre l'État et le Conseil Régional de Bretagne. La réalité est celle d'une recentralisation effective des modes d'intervention de l'État en Bretagne. L'Autorité Environnementale fait le même constat que nous, en relevant une « **réduction de la part des crédits d'État contractualisés de 113 millions d'euros, soit 18%** ». Ces calculs ayant été réalisés avant l'obtention en dernière minute par l'exécutif régional breton d'une enveloppe supplémentaire de 20 millions d'euros pour le volet « mer » du CPER, nous estimons que cette baisse des crédits d'État contractualisés est de l'ordre de **15%**. Ceci alors même que le nouveau CPER porte sur une période de 7 ans (2021-2027) au lieu de 6 ans pour le CPER précédent (2015-2020).

Pour ces trois raisons de fond, développées ci-après, le groupe « Breizh a-gleiz » n'est pas favorable à la signature en l'état du CPER par le Conseil régional de Bretagne. En cohérence avec les valeurs fédéralistes qui sont les nôtres, **nous préférons acter la fin de vie de ces pseudo-contrats pour nous engager résolument dans une réflexion sur les conditions d'un vrai gouvernement régional**, doté de compétences, de pouvoirs normatifs et de ressources fiscales à la hauteur des enjeux du nouveau siècle.

1. Le vide stratégique du document socle du CPER : logique de silos et insuffisance de contenu

La plus flagrante mise en pièces du CPER vient des administrations centrales. Après une hésitation initiale du Président Macron à reconduire le dispositif des CPER, le gouvernement s'est lancé sans cohérence, fin 2020, dans la négociation avec les Régions.

Le document en cours de négociation avec le Préfet de Région nous stupéfie avant tout par son incapacité à traduire en quelques phrases les principaux enjeux qui concernent la société bretonne. On aurait dû évoquer les grandes transformations en cours – écologique, numérique,

démographique. On aurait dû rappeler l'immense défi de l'accueil de nouvelles populations et de la cohésion territoriale, dans un contexte de nécessaire protection des terres agricoles et naturelles et de déséquilibres insoutenables entre les métropoles et les territoires ruraux, le littoral et l'intérieur, les côtes nord et sud, mais aussi entre l'Est et l'Ouest d'une péninsule qui s'étend sur 350 km. On aurait dû parler de santé, de logement – autant de sujets qui touchent au quotidien des Bretons et qui font l'honneur des responsables politiques quand ils acceptent d'y faire face. Nonobstant leur traitement dans une Convention spécifique, on aurait dû mentionner aussi l'importance à faire vivre les langues de Bretagne dans notre espace public et dans nos écoles. On aurait dû, enfin, mettre au centre de la réflexion stratégique le double défi de la transformation de notre modèle agricole et de l'installation des jeunes dans les secteurs vitaux pour la Bretagne que sont l'agriculture et l'élevage.

Au lieu de quoi, **les « orientations stratégiques » énoncées dans le préambule du CPER se réduisent à une énumération d'intitulés arides, collant platement aux chapitres du contrat sans jamais ouvrir le champ de la réflexion prospective**. On comprend que le CPER a été vendu à la découpe des ministères, dont chacun a été maître du jeu dans son pré carré, sous l'œil du Ministère des Finances. Là où vision globale et hiérarchisation des enjeux auraient dû prévaloir, s'est imposée une **logique de silos**, dans le plus grand désordre. Faute d'être articulées entre elles, les politiques sont juxtaposées sans relief ni priorisation. De même, le tempo des négociations s'est déroulé de manière chaotique. Le volet le plus favorable – celui de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) – a avancé le plus vite, bénéficiant de l'appui des métropoles, premières bénéficiaires de cette politique, et de continuités établies par-delà l'intervalle temporel entre CPER successifs. À l'opposé, le volet « mobilités » a été renvoyé à une négociation ultérieure, bien après la phase de signature. Entre les deux, le volet « mer » a fait l'objet de négociations de dernière minute ; quant au volet agricole, il est déjà clos, car vide, absolument vide ! Dans ce domaine crucial pour l'avenir de la Bretagne, pour notre capacité à nous nourrir aujourd'hui et demain, c'est le canal d'une négociation directe avec le Ministre de l'agriculture qui prévaut, plutôt qu'une intégration à la stratégie de développement globale et transversale que sont censés porter les CPER. Cela est symptomatique de l'évidement des capacités de prospective et de planification aujourd'hui à l'œuvre dans notre pays.

Pourquoi l'État ne s'en est-il pas remis aux équipes du SGAR de Bretagne pour coordonner ces discussions, sur le fond et dans le temps ? L'imbroglio actuel traduit une improvisation et une précipitation déroutantes. Cavalerie budgétaire par reports, recyclage de crédits déjà flétris, pression à la signature avant la séquence électorale des Présidentielles et des législatives, réticence à traduire en pratique le principe de différenciation par ailleurs affiché par le Premier Ministre et les promoteurs de la loi 3 puis 4D : toutes ces explications se croisent, et généreront d'autres calculs d'élus locaux en lice ou en soutien de candidats aux prochaines élections nationales, ne faisant qu'ajouter à la confusion générale.

Sur le fond des politiques thématiques, l'aspect le plus choquant réside, nous l'avons dit, dans **l'omission du volet agricole** dans une région dont l'identité, les paysages, l'économie, sont largement fondés sur les activités agricoles. **La transformation du modèle agricole est aujourd'hui le sujet le plus clivant du débat politique régional, la source des tensions les plus vives dans la société bretonne.** L'ignorer dans le CPER relève de la tartufferie. La responsabilité principale en incombe au pouvoir central, certes. Mais le groupe « Breizh a-gleiz » estime que **l'exécutif régional aurait dû faire de l'agriculture un point incontournable du CPER**. À tout le moins, faute d'engagements financiers sur une politique largement prise en charge par la PAC, la Région aurait pu acter de priorités partagées et affirmer ainsi sa volonté de prendre résolument sa part dans le **ré-aiguillage du modèle actuel**, en affrontant toutes les dimensions – économique, écologique, foncière, sociale – de cette transformation.

Sur le volet « mer », comment se prononcer alors que la négociation s'est poursuivie après le lancement de la consultation publique ? Les aperçus à cette heure nous semblent insuffisants, bien

que les régions aient obtenu de contribuer à la structuration de l'offre de formation des lycées maritimes – ce qui est un bonne nouvelle – et malgré une enveloppe de 20 millions d'euros arrachée in extremis par le Président de la Région Bretagne pour le renouvellement des installations portuaires. **L'État avait cessé d'entretenir son patrimoine portuaire bien avant de le céder aux régions. La moindre des choses est de donner à celles-ci les moyens nécessaires au « verdissement » de leurs ports et, à terme, de la flotte de bateaux concernée.** Enfin, les maigres 3 millions « d'argent frais » destinés à la modernisation des criées ne sauraient masquer le fait qu'**une bonne part des crédits affichés consistent en fléchage d'enveloppes sur des subventions destinées aux collectivités locales** (DETR, DSIL). Les élus locaux savent bien que les fonds dédiés dans des enveloppes constantes font diminuer à due proportion les crédits disponibles pour les autres politiques accompagnées. La position initiale ayant été de ne pas faire figurer la mer au CPER, le changement de pied doit être salué mais ne devrait pas pour autant conduire à une navigation à vue permettant de mobiliser des crédits qui ne figurent pas explicitement dans les budgets des ministères.

Le volet « mobilités » soulève d'autres questions : **il est demandé aux élus bretons de donner leur blanc-seing au nouveau CPER alors même que la négociation en matière de transport et de mobilités est repoussée à fin 2022 ou début 2023.** En théorie la Région Bretagne n'est pas la moins bien traitée puisque ce volet avait fait l'objet d'un « Pacte d'accessibilité », signé en 2019 avec le Premier Ministre Édouard Philippe, et qui retenait trois priorités d'actualité, à savoir la grande vitesse, les mobilités du quotidien et le fret. Il n'en reste pas moins que le procédé laisse à désirer. On peut s'interroger sur des engagements financiers qui se décalent dans le temps et génèrent de facto des économies budgétaires pour l'État et des crédits en moins pour la Bretagne. Ceci est d'autant plus problématique dans un contexte où la transformation de nos modes de transport (déplacements et fret) est une pierre angulaire de tout passage à l'échelle en matière de transition énergétique et de décarbonation de notre économie.

Le traitement séparé de la Convention spécifique sur les langues de Bretagne nous plonge également dans la perplexité. A l'instar du monde associatif et culturel breton, nous nous réjouissons des avancées significatives que permettra la nouvelle Convention, finalisée en février 2022, si elle est mise en œuvre avec des moyens adéquats. Le développement prévu de l'offre d'enseignement des langues de Bretagne dans les lycées et collèges, l'ambition affichée en matière d'augmentation du nombre d'élèves dans les filières bilingues et immersives, la reconnaissance de l'immersion et la volonté de développer la place du breton dans l'espace public sont autant de perspectives d'excellent augure. Nous pensons cependant que les enjeux de la transmission des langues de Bretagne et du développement de leur usage dans la vie quotidienne auraient mérité d'être intégrés au CPER en tant qu'éléments intrinsèques du tissu culturel et social de la Bretagne.

Enfin, même ceux des programmes du CPER qui sont arrivés à l'heure posent question : **la simple stabilité des crédits de la transition écologique nous interpelle**, au moment où le gouvernement multiplie les déclarations et les textes de loi appelant à une accélération des transformations – et donc à une mobilisation de crédits adéquate. Le statu quo n'est pas tenable, et nous partageons les critiques de l'Autorité Environnementale à cet égard, condensées dans le titre évocateur de la conclusion de cet avis : « **Un défaut de pertinence et de crédibilité de l'accord stratégique au regard des principaux enjeux environnementaux** ». Voilà qui est limpide !

Sur le volet territorial, pour finir, il y aurait beaucoup à redire. Non pas tant sur l'enveloppe globale, qui est conséquente, que sur sa répartition et, bien pire, sur la méthode qui préside à sa mise en œuvre. **Nous sommes convaincus que la revitalisation de la démocratie française passe par un renouveau du dialogue territorial.** Sans cette refondation du dialogue entre l'État, la Région et le bloc communal – sans reconnaissance de la capacité d'autonomie et de responsabilité des collectivités locales – il ne saurait y avoir de contrat digne de ce nom.

2. La déliquescence de l'esprit contractuel du CPER : recentralisation et engagements financiers en trompe l'œil

Un contrat entre puissances publiques relève de deux logiques concomitantes : un dialogue permettant de construire des objectifs communs et une négociation de bonne foi pour déterminer les arbitrages et les apports financiers de chaque contractant. Or les CPER aujourd’hui proposés à la signature des Régions françaises revêtent une dimension de recentralisation indéniable puisque la dimension partenariale du contrat se trouve réduite à portion congrue. Les logiques d’optimisation financière et d’instrumentalisation mutuelle entre l’État et les collectivités ont pris le pas sur la construction d’une vision partagée.

D'une part, les collectivités locales (communes et intercommunalités) affirment un besoin de soutien financier qui permet à l’État de dérouler ses objectifs propres sans les coordonner avec ceux de la Région, laquelle devrait pourtant jouer le rôle « d’assemblier » de l’intérêt régional. C’est cette logique descendante – jupitérienne – qui a guidé, par exemple, la réponse de l’État à la crise économique suscitée par la pandémie, au travers du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), négocié directement entre les services de l’État et les intercommunalités, dans un sillon parallèle à celui du volet territorial du CPER et de la politique de contractualisation de la Région avec les collectivités infra-régionales. N’aurait-il pas été plus simple et cohérent de faire en sorte que Région et État se mettent d’accord à travers le canal du CPER afin de définir clairement et conjointement les critères selon lesquels sont financés les projets des acteurs locaux ? Comment discerner un cap lisible à travers l’accumulation d’un volet territorial du CPER, d’une politique territoriale de la Région et d’un contrat de l’État lui-même censé assemblé les multiples dispositifs déployés par l’État ? Ce foisonnement a notamment pour effet de favoriser les grosses collectivités, qui sont dotées d’importantes ressources en ingénierie de projet et ont donc les moyens de produire les réponses techniques demandées par les services de l’État et de loger leurs projets dans chaque nouvelle case de financement s’offrant à elles. A l’inverse, les élus et services des communes rurales et des petites intercommunalités frôlent aujourd’hui le « burn out », perdus dans la jungle des appels à projets et sans cesse pris de court par des temporalités imposées d’en haut.

D’autre part, l’État recherche dans les crédits des collectivités ce qui peut amplifier ses propres politiques et la Région fait de même vis-à-vis de l’État. Nous sommes loin d’une logique de co-construction d’objectifs partagés au service d’une vision à long terme du développement régional. On voit ainsi l’État organiser le retrait de services cruciaux pour la vie de nos territoires tout en reprenant la main sur des politiques publiques stratégiques. Ainsi en va-t-il de la création de « Maisons de Santé » financées par les collectivités alors même que le pilotage de l’ARS reste verrouillé, de la privatisation et de la recentralisation de l’apprentissage, ou encore de l’ouverture des maisons « France-Service », à la charge des collectivités locales, en lieu et place des services déconcentrés de l’État auparavant présents dans les villes moyennes bretonnes.

Pour ce qui concerne directement le CPER en cours de négociation, l’évolution de la participation financière de l’État illustre crûment l’épuisement de la logique contractuelle et le mouvement de recentralisation aujourd’hui à l’œuvre en France. À première vue, la participation de l’État augmente entre le CPER qui s’achève et celui en cours de négociation : 1,55 milliards d’euros sont aujourd’hui sur la table, contre 850 millions d’euros pour le CPER 2015-2020. Mais cette enveloppe globale de 1,55 milliards pour la période 2021-2027 ne doit pas nous tromper sur la nature de l’engagement financier de l’État. La réalité est que **601 millions relèvent d'un plan de relance unilatéral**, qui n’a aucunement vocation à souligner un travail commun avec la Région. Sur les 950 millions restants, **près de 427 sont des crédits « recyclés »** – émanant soit du contrat en cours (2015-2020), soit d’autres financements acquis auprès de diverses agences de l’État (ADEME, ANAH, etc) – ce qui équivaut à une baisse de 15% des crédits d’État « nouveaux » procédant réellement d’une logique de contractualisation, de 618 à 525 millions. En parallèle, les crédits nouveaux apportés par la Région sont passés de 622 à 934 millions d’euros. En 2015, les 2 parts

étaient quasiment égales (618 et 622) ; 5 ans plus tard, le déséquilibre est patent (525 contre 934). On demande donc aux élus régionaux bretons de signer un « contrat » dont un tiers seulement des crédits État sont « contractualisés » !

Il ne s'agit pas de dire que l'État central injecte moins d'argent qu'auparavant en Bretagne – ce n'est pas le cas. Cependant, alors qu'hier encore, l'essentiel de l'effort financier de l'État transitait par le cadre du contrat de plan, ce sont aujourd'hui moins de la moitié des sommes investies par l'État en Bretagne qui font l'objet d'une contractualisation. **Cela est inédit dans l'histoire administrative de notre Région et constitue une très mauvaise nouvelle pour la démocratie régionale.** Sauf à considérer les élus locaux comme des incapables ou des irresponsables, nul ne peut se réjouir de ce que les arbitrages financiers essentiels au développement régional soient décidés dans l'anonymat de bureaux de fonctionnaires d'État plutôt que d'être débattus par nos représentants élus.

Cette mécanique financière explique largement les **tâtonnements sur les politiques émergentes : le plus gros des crédits affichés dans le CPER étant déjà affectés à des opérations, il devient très difficile de libérer des enveloppes conséquentes pour des actions non encore financées.** En matière de transition écologique, par exemple, seule la rénovation thermique des logements s'en sort, dopée par un plan de relance déjà dépensé. Les autres actions devront tenir dans la marge restante (11 millions, par exemple, pour le traitement et la renaturation de friches industrielles). Alors que dans les décennies passées, les CPER ont permis de grands investissements stratégiques (LGV, fibre optique), nulle impulsion structurante ne semble aujourd'hui en passe de prendre le relais. À croire que sept ans après la signature de l'Accord de Paris dans le cadre de la COP 21, les enjeux climatiques et environnementaux seraient secondaires, et avec ceux-ci les orientations qui devraient en découler pour la Bretagne en termes d'aménagement du territoire, de mobilités, de modèle de développement économique et agricole, ou de formation. Cet étirement de la marge de manœuvre et d'anticipation de la puissance publique, à toutes ses échelles, plaide pour un remaniement profond de l'architecture politico-institutionnelle de notre pays.

3. Nos propositions : vers une démocratie régionale

Le CPER aujourd'hui proposé à la signature du Conseil Régional de Bretagne témoigne d'un mouvement de recentralisation, non plus rampante mais galopante, de politiques publiques qui concernent directement le quotidien des Bretons. Le groupe « Breizh a-gleiz » propose le chemin inverse. Prenant au sérieux le concept de différenciation, invoqué à l'envi par le pouvoir en place, nous considérons que le débat sur le CPER devrait prendre à bras le corps les pans de politiques publiques qui seraient plus efficacement déployés aux échelons régionaux et locaux. **Les politiques de santé publique, de logement et d'apprentissage sont à nos yeux centrales dans ce débat, tant leur pilotage centralisé ou dévitalisé est apparu inopérant dans la période récente.** Nous appelons donc de nos vœux une réouverture de la discussion sur la relation contractuelle entre l'Etat et la Région et sur la répartition des compétences entre ces deux niveaux de gouvernement.

Nous appelons également à une **refonte complète du dialogue territorial et de la méthode de mobilisation de la société bretonne** autour des enjeux de bien commun que devraient poser les CPER. Le taylorisme actuel – à la Région l'animation du débat entre collectivités locales ; à l'État le débat citoyen – nous paraît non seulement dépassé, mais encore et surtout hors-sol. On ne peut pas se prévaloir d'une réussite au seul motif de respecter le cadre réglementaire qu'ailleurs on ne respecte pas. Certes, en Bretagne les conférences territoriales de l'action publique (CTAP) ont lieu. Mais constituent-elles un véritable espace de débat et de concertation sur le CPER ? Permettent-elles vraiment une expression égale de toutes les collectivités locales ? Il nous semble que l'architecture de ces CTAP reflète avant tout une vision hiérarchique du territoire et que la présence systématique du Préfet de Région biaise les discussions : **plus qu'un forum permettant l'élaboration d'une vision partagée des enjeux régionaux, ces conférences s'apparentent**

davantage, pour les heureux élus qui y siègent, à une tribune de revendications, souvent financières, vis-à-vis de l'État. Notons en outre qu'aux quelques revendications récurrentes d'intégration dans le CPER de projets portés par des élus siégeant en CTAP, il est répondu que lesdits dossiers, bien que ne rentrant pas dans le CPER, seront fortement accompagnés et cofinancés par l'État et la Région – ce qui interroge à nouveau sur le bien-fondé de l'outil CPER…

Est-il si difficile d'organiser un authentique dialogue tripartite entre l'État, la Région et l'échelon local pertinent (qu'il soit commune, intercommunalité ou pays) ? Le cadre étroit et vertical de la CTAP ne répond, à nos yeux, ni aux enjeux contemporains de la coopération interterritoriale ni à ceux de la crise démocratique dans notre pays.

En parallèle de ce clair-obscur de la concertation formelle des collectivités locales, **il faut aussi s'interroger sur le débat citoyen.** Bien informé, notre groupe politique a trouvé, sur le site de la Préfecture de Région, l'onglet se rapportant à cette consultation publique. Mais **combien de Bretons savent que cette consultation existe ?**

Nous misons de manière opérationnelle sur la mobilisation et la revitalisation des conseils de développement, adossés hier (et aujourd'hui encore dans quelques cas) aux « pays » bretons. Cette maille du bassin de vie, dotée en Bretagne d'une épaisseur historique et culturelle, nous semble la bonne échelle pour organiser la mobilisation de la société bretonne sur les grands enjeux qui la concernent. **Nous dénonçons très fermement la volonté de l'État, endossée par l'exécutif régional, de démanteler les pays,** présentés injustement comme l'échelon de trop dans le millefeuille institutionnel français. Nous pensons au contraire que l'échelon du pays est le seul qui permette à la fois de construire des **complémentarités vertueuses entre urbain et rural** et de déployer des politiques publiques de transition adaptées à la singularité de chaque territoire breton. **La Bretagne est « un pays de pays » :** nous enjoignons l'exécutif régional de ne pas dilapider le legs précieux de plus de vingt ans de contractualisation Région-pays et de ne pas se plier sans ciller à des incitations législatives nationales qui s'avèrent inadaptées aux réalités territoriales bretonnes.

CONCLUSION

Pour toutes ces raisons, les élus du groupe « Breizh a-gleiz » sont défavorables à une signature du CPER aujourd'hui sur la table pour la période 2021-2027. Nous considérons que la séquence électorale qui s'ouvre ne devrait pas pousser les élus régionaux à ferrer hâtivement les maigres acquis de la négociation avec l'État, par peur de l'inconnu post-printemps 2022. Notre institution régionale devrait au contraire s'emparer de ce temps de débat politique amplifié pour faire entendre la voix de la Bretagne – qui n'est pas une région comme les autres – et pour tracer les perspectives d'un renouveau démocratique émanant des territoires.

En tant qu'élus bretons, nous trouvons plus utile d'acter sans ambiguïté la fin du cycle des CPER pour de nous engager résolument dans la voie d'un aggiornamento des politiques partenariales entre l'État et les Régions. Pendant la période de transition, il nous semblerait plus honnête d'organiser une contractualisation par politique thématique plutôt que d'accepter un jeu de dupes autour d'un simulacre de contrat dont nous avons montré qu'il était aujourd'hui dépourvu de toute ambition stratégique transversale et déserté par l'esprit contractuel. Si cette « contractualisation thématique » n'est certainement pas une solution de long terme, elle peut de manière transitoire permettre d'avancer sur les politiques pour lesquelles les contours des arbitrages sont acceptables. Nous savons parfaitement sortir des sentiers battus de manière régulière (cf. la « Convention spécifique » relative aux langues de Bretagne) ou ponctuelle (cf. le « Pacte d'accessibilité et de mobilité pour la Bretagne » ou encore les contrats 2021 sur l'enseignement supérieur).

Dans un pays rongé par le doute quant à l'efficacité de l'action publique et par son corollaire, une crise inédite de la participation citoyenne, il nous semble urgent de **fonder la reconquête**

démocratique sur le pari de la proximité des politiques publiques et de leur co-construction au plus près des réalités complexes et labiles de notre 21^e siècle. La dénaturation des CPER imaginés par Michel Rocard est le signe, l'un des symptômes les plus frappants, d'un État criblé de dettes qui n'est plus en capacité d'agir dans les territoires, en particulier ceux qui ne sont pas dotés d'une métropole, mais qui prétend pourtant continuer à régir la vie des citoyens au quotidien. Et comment s'y prend-il ? En imposant aux Régions et aux collectivités locales ses propres choix et en leur demandant de les financer. Cela porte un nom, cela s'appelle le centralisme. Après 40 ans d'une amorce de régionalisation – encore loin de la réforme fédéraliste que notre groupe appelle de ses vœux – c'est à un véritable retour en arrière auquel les Bretons assistent aujourd'hui. Les élus du Conseil Régional de Bretagne sont-ils prêts à accepter cet état de fait ? Nous ne le sommes pas.

Il existe un sentiment breton. Il existe une société bretonne, aux réalités et aux aspirations singulières. Les jacobins croient qu'il faut ligoter les territoires qu'ils suspectent de vouloir s'échapper vers d'autres horizons. Nous affirmons notre conviction que la démocratie française se relèvera si elle accepte que les démocraties locales se déploient selon des logiques différenciées. Nous appelons donc chacun à un effort d'imagination politique pour aller vers un idéal à portée de main : des territoires, telle la Bretagne, respectés, considérés comme responsables et matures, qui coopèrent avec un État attentif, enfin, aux autres échelles où s'exprime et se forge le bien commun.